



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 février 2018

### **Vigilance météorologique de niveau orange pour risque de neige et de verglas sur le département de la Vendée**

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour le risque **météorologique « neige et verglas » à compter du mercredi 28 février 2018 et jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> mars en matinée.**

Un épisode neigeux est attendu pour la nuit prochaine. Arrivant par le Sud de la Vendée, il concernera tout le département, y compris le littoral. 2 à 3 cm de neige sont attendus sur toute la Vendée, mais ces valeurs seront dépassées sur les collines vendéennes.

Attention, en fin de nuit, la neige pourrait être remplacée par un rapide passage de pluie verglaçante.

Dès le début de la journée, le réchauffement sera sensible, et tous les phénomènes glissants devraient disparaître en cours de matinée de jeudi.

#### **Conséquences possibles :**

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus ;
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés ;
- Les risques d'accident sont accrus ;
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

**Les maires du département ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le préfet de la Vendée appelle les automobilistes à observer la plus grande prudence.**

Dans de telles circonstances, il convient de limiter les déplacements au strict nécessaire, d'adopter une vitesse réduite, d'augmenter les distances de sécurité entre deux véhicules et d'allumer ses feux de croisements.

### **Conseils de comportement :**

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
- Privilégiez les transports en commun ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
  - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

**Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.**

### **Pour toutes informations :**

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) - [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

<https://twitter.com/PrefetVendee>

<https://www.facebook.com/PrefetVendee/>

